



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 29 juin 2010

Présidence : Mme Sandra Linder

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 16 février 2010 n° 2/10 "Renouvellement servitude de superficie au Signal de Bougy"

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

autorise la Municipalité à faire inscrire au Registre foncier d'Aubonne-Rolle une servitude personnelle de superficie avec passage de canalisation et droit d'accès, en faveur de Swisscom Broadcast SA, échéant le 31.12.2057 (parcelle 350 de Bougy-Villars).

Amendements :

à l'article A. 1.1

- le droit de fixer sur le mât des antennes dans le périmètre suivant :
 - entre 25 m de hauteur depuis le sol (niveau de la passerelle actuelle) et 55.70 m de hauteur, soit en tout sur une hauteur de 30.70 m;
 - sur 5.6 m de diamètre, soit 2.8 m depuis le centre du mât;

à l'article A 1.2

Les modifications suivantes devront faire l'objet d'une renégociation entre la commune d'Aubonne et le superficiaire :

- toutes modifications apportées aux antennes hors du périmètre fixé au chiffre 1.1 ci-dessus et
- tout accroissement technique ou d'équipement hors service public (SSR, pompier, police et autres) autre que ceux liés à de la maintenance ou de la mise à jour technique des équipements existants dès lors que cet accroissement génère un gain pour Swisscom Broadcast et/ou à toute entité tierce.

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

S. Linder

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours court dès le 2 juillet 2010.